

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

L'an deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 13 octobre 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D61_2022

**Décision modificative
du budget principal**

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, MICHOUX Max, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PODEVIN Christian, PINGET Denis, VEZIN Pascale, WIART Florine, GRIVEL Céline, VIOLLAZ Emilie, BURNET Stéphanie, REBUT Sandra,

Absent (0) :

Excusés (3) : GILLANT Olivier, GALLAY Claude (donne pouvoir à Mme WIART Florine), LAURANT Thierry,

Votants (17)

La présidente de la commission finances rappelle que la commune doit reverser au syndicat de copropriété « Les Prés de Saint Paul » représenté par le cabinet AZUR IMMOBILIER la somme de 2 879.93 € suite à une erreur de facturation liée à la vente d'eau.

Le budget communal n'ayant pas prévu un montant suffisant sur ce chapitre, il est proposé d'effectuer une modification budgétaire en augmentant le chapitre 14 atténuation de produits de 5 000 €.

Afin d'équilibrer cette dépense il est proposé de diminuer le chapitre 67 charges exceptionnelles de 5 000 € également.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Valide la décision modificative du budget principal comme suit :

14	Atténuation de produits		
	739223 - FPIC Fonds national de Péréquation	-	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		
	678 - Autres charges exceptionnelles		5 000,00 €

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Bruno GILLET